

Hôpital: les sénateurs réclament une accélération des améliorations de gestion

PARIS, 14 novembre 2008 (APM) - Les sénateurs UMP et centristes ont réclamé jeudi au cours d'un débat sur l'hôpital lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2009, une accélération des améliorations de gestion dans les établissements de santé.

Le rapporteur général sur le PLFSS, Alain Vasselle (UMP, Oise), a critiqué l'insuffisance de la gestion des ressources humaines, une évolution des charges mal connue et s'est déclaré favorable à des informations plus complètes, dans les programmes de qualité et d'efficience (PQE) sur les effectifs et la masse salariale des établissements de santé.

Alain Vasselle a cité la Cour des comptes mettant en lumière les retards dans la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH) et dans la mise en place d'une comptabilité analytique, se traduisant par l'absence d'évaluation correcte de la situation financière des hôpitaux. "Le montant cumulé des déficits est estimé à 800 millions d'euros mais ce montant ne figure pas dans le PLFSS", a-t-il remarqué.

Il a demandé si la ministre comptait "mener une politique systématique de redressement des hôpitaux en difficulté, en commençant par les quatre CHU qui concentrent 70% du déficit des établissements à dimension régionale", ce qui semble "indispensable dans la perspective de la mise en place de communautés hospitalières de territoire" (CHT) et quels moyens étaient consacrés à cette politique "avec quels résultats".

Le centriste Jean-Jacques Jégou (Val-de-Marne), rapporteur du PLFSS 2009 pour la commission des finances, a mis l'accent sur "la lenteur des suppressions et des reconversions de services et structures" à cause de "la trop grande résignation des pouvoirs publics face aux protestations locales", en ajoutant qu'il était favorable à ce que "les maires ne président plus les conseils d'administration" des hôpitaux.

Il a aussi repris les critiques sur les SIH et le manque de fiabilité de la comptabilité des établissements.

Plusieurs sénateurs, dont l'UMP Alain Milon (Vaucluse), le socialiste Yves Daudigny (Aisne) et la centriste Anne-Marie Payet (La Réunion), ont relayé l'idée que les difficultés budgétaires des établissements avaient pour cause la tarification à l'activité (T2A).

BEAUCOUP RESTE A FAIRE, RECONNAIT ROSELYNE BACHELOT

La ministre de la santé, Roselyne Bachelot, s'est efforcée de montrer les efforts déjà réalisés en la matière, notamment avec la T2A, et sa volonté de les amplifier, tout en reconnaissant que beaucoup restait à faire.

Les créations de l'Agence pour les systèmes d'information de santé partagés (Asip) et de l'Agence d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, regroupant toutes deux des opérateurs publics existants répondent à ce souci.

Sur la politique de ressources humaines, Roselyne Bachelot a reconnu que la gestion prévisionnelle des métiers des emplois et des compétences (Gepec), définie par le ministère, était peu appliquée. "L'inflexion des pratiques de gestion [des ressources humaines] peut apparaître encore limitée aujourd'hui", a-t-elle déclaré.

Mais elle a cité deux initiatives "exemplaires": l'Assistance publique-Hôpitaux de paris (AP-HP)

propose une cartographie des effectifs par métier, couplée avec le nouveau système d'information ressources humaines, refondé au 1er janvier 2009; **le groupement de coopération sanitaire Systèmes d'information de santé en Champagne-Ardenne (GCS Sisca) a élaboré des outils de gestion des métiers et des compétences, qui seront mis à disposition des 51 établissements publics et privés de la région.**

"Je vais demander aux directeurs d'ARH une démarche d'incitation forte en mobilisant les contrats d'objectifs et de moyens", a-t-elle conclu.

La ministre a souligné qu'elle était favorable à la certification des comptes des établissements de santé proposée par les parlementaires dans le PLFSS 2009 et figurant aussi dans le projet de loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST). Les services du ministère de la santé et du budget et les établissements travaillent à "la poursuite de l'amélioration de la qualité comptable", préalable à cette certification.

Elle a cité les travaux menés sur la comptabilité analytique, notamment la base de comptabilité analytique gérée par le CHU d'Angers et piloté par le groupement pour l'amélioration de la comptabilité analytique hospitalière, les deux outils de comparaison des coûts des pôles d'activité élaborés par la Mission d'expertise et d'appui hospitalier (Meah) et le guide de base des tableaux de bord publié par le groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (Gmsih).